

H ABSOLU 12



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 24 janvier 2022 au 31 mars 2022 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 1 ^{er} avril 2022 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Absolu 12 peut cesser à tout moment sans préavis.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 12 et ne prend pas en compte les spécificités liés aux cadres d'investissement dans lesquels H Absolu 12 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie" ou "Capitalisation", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
Garant de la formule	NATIXIS ⁽¹⁾ Le souscripteur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Notation de crédit au 22 décembre 2021 de NATIXIS : Standard & Poor's : A, Moody's : A1 et Fitch : A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Absolu 12. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



H ABSOLU 12

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice EURO iSTOXX[®] 70 Equal Weight Decrement 5 % ("l'Indice").

Le remboursement de H Absolu 12 est conditionné à l'évolution de l'Indice EURO iSTOXX[®] 70 Equal Weight Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- Sur les 11 premières années, une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital tous les ans⁽¹⁾, avec un gain plafonné à 7 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾

Dès que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.

- À l'échéance :

- Le souscripteur s'expose à une perte en capital, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ majoré d'un gain de 84 %⁽²⁾ (soit 7 % par année écoulée)

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 1^{er} avril 2022.

(4) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 3 avril 2034.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Absolu 12, soit 1.000 €.
 - En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de H Absolu 12 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Absolu 12 sera diminué de l'intégralité de la baisse⁽¹⁾ enregistrée par l'Indice. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse⁽¹⁾ de l'Indice augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
 - Un remboursement de l'intégralité du capital investi majoré d'un gain de 7 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique ou si le niveau de l'Indice à l'échéance n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
 - H Absolu 12 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Absolu 12 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels H Absolu 12 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
- Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.
 - L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Absolu 12 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

H Absolu 12 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022) et son niveau à la date de constatation finale (le 3 avril 2034). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de l'année 1⁽¹⁾ à hauteur du capital investi⁽²⁾ majoré d'un gain de 7 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,32 %⁽³⁾) si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾.
- Si H Absolu 12 dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20 % à la date de constatation finale⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit son capital investi⁽²⁾ augmenté de 7 %⁽²⁾ par année écoulée, soit un remboursement de 184 %⁽²⁾ du capital investi (soit un Taux de Rendement Annuel net de 4,56 %⁽³⁾).
- Remboursement conditionnel du capital⁽²⁾ à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽⁴⁾ l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾.

Inconvénients

- **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - **À l'échéance des 12 ans :** en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
 - **Lorsque H Absolu 12 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.** Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 30 % de baisse et de 20 % de baisse.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximum est fixé à 7 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾, (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %⁽³⁾) même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, **diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Absolu 12), à un risque de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽⁵⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ ou la date de constatation finale (le 3 avril 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(4) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 3 avril 2034.

(5) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 1^{er} avril 2022.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le souscripteur est invité à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du Prospectus de Base.

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte en capital

En cas de cession des titres de créance avant l'échéance⁽¹⁾, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité

Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risque lié au sous-jacent

Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent

STOXX, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts : en tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activité, le Groupe BPCE peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BPCE a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 1^{er} avril 2022, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉE 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI⁽²⁾

+

7 %⁽²⁾

par année écoulée depuis la date de constatation initiale

(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,32 %⁽³⁾)

**EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME,
H ABSOLU 12 SE POURSUIVRA JUSQU'À
L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.**

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

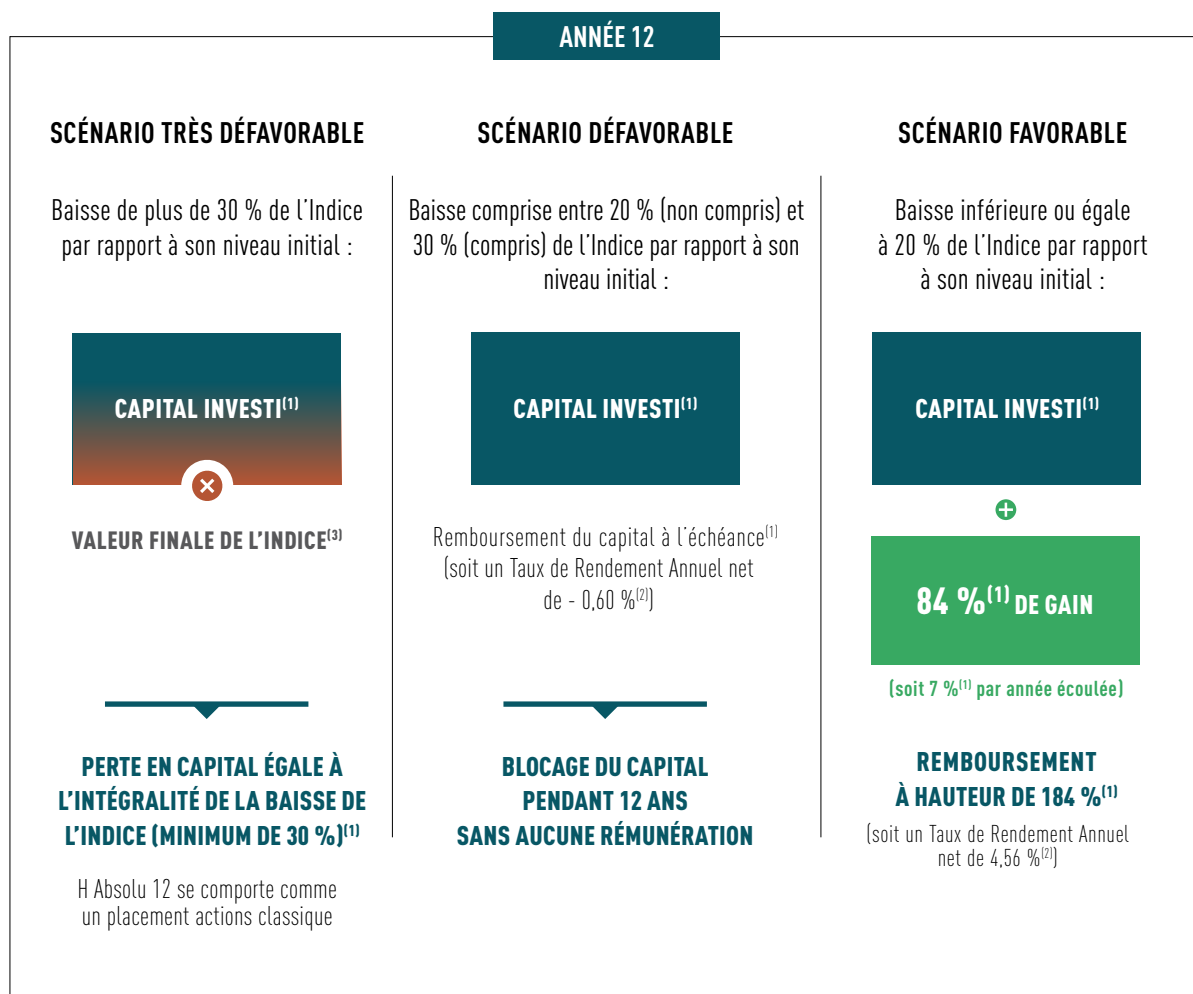
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ ou la date de constatation finale (le 3 avril 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 3 avril 2034, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Absolu 12 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 10 avril 2034, le souscripteur reçoit :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice serait inférieur à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle⁽⁴⁾) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽⁴⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾ ou la date de constatation finale (le 3 avril 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

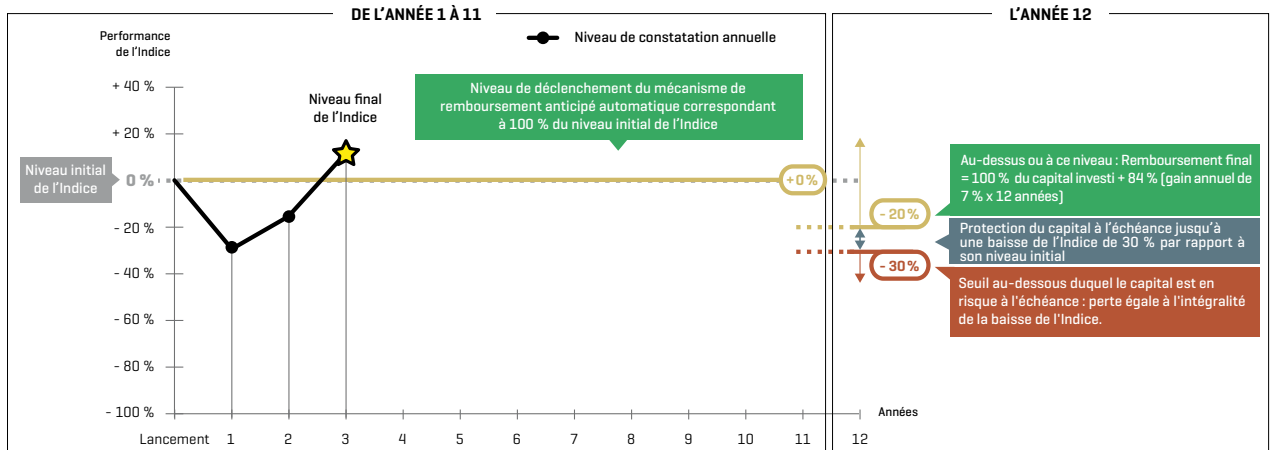
(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Absolu 12. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

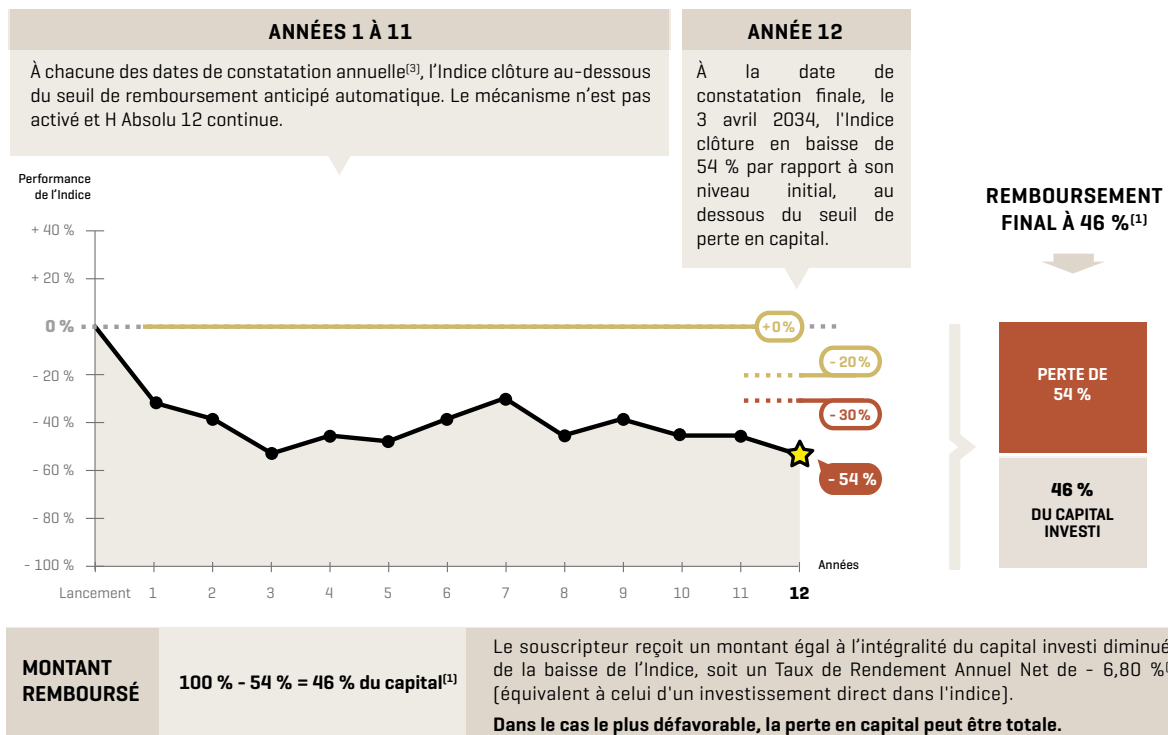
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice

Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 30 % par rapport à son niveau initial (seuil de perte en capital à l'échéance)



(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

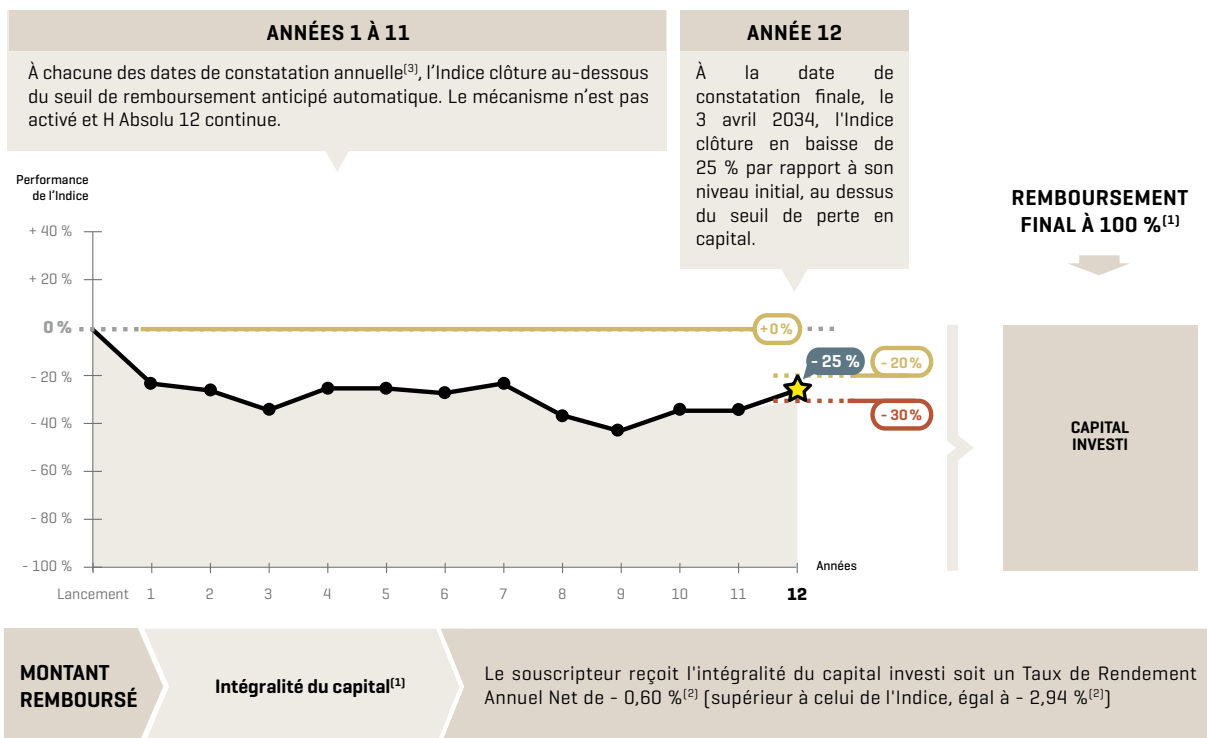
(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou la date de constatation finale (le 3 avril 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital en année 12

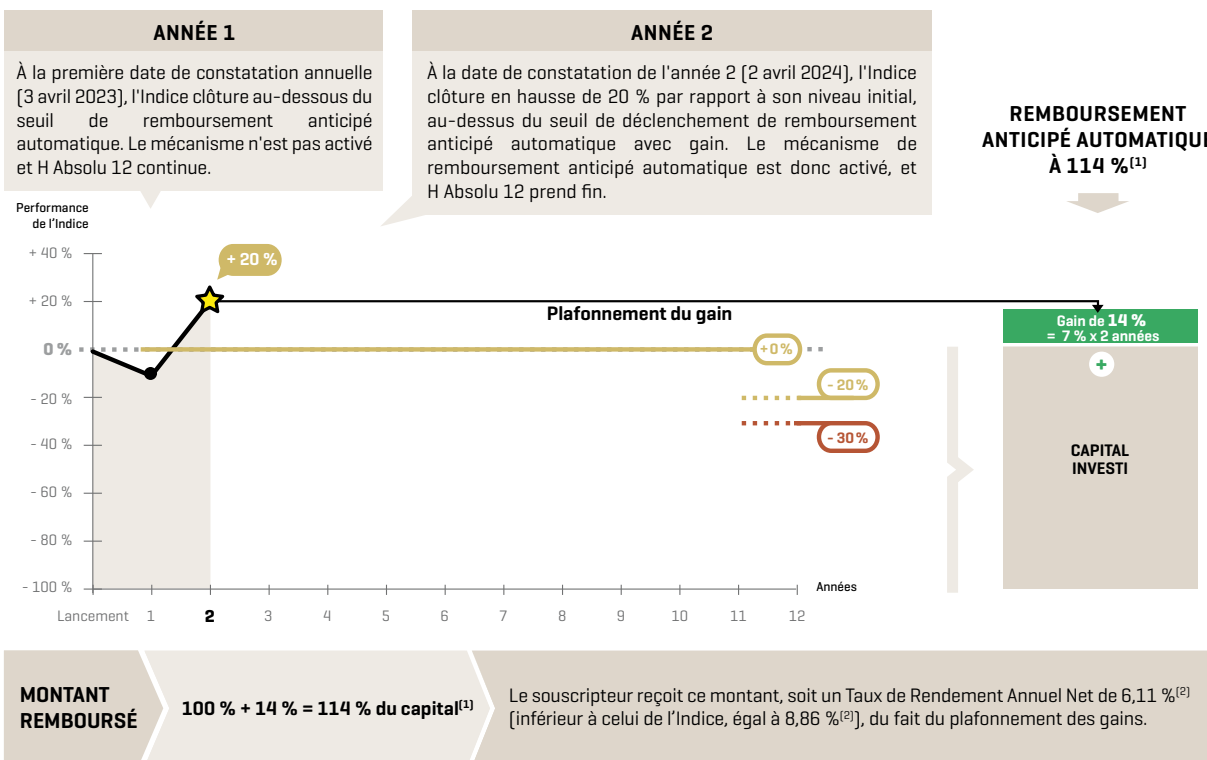
Niveau de l'Indice en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12



EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 14 %⁽¹⁾

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 2



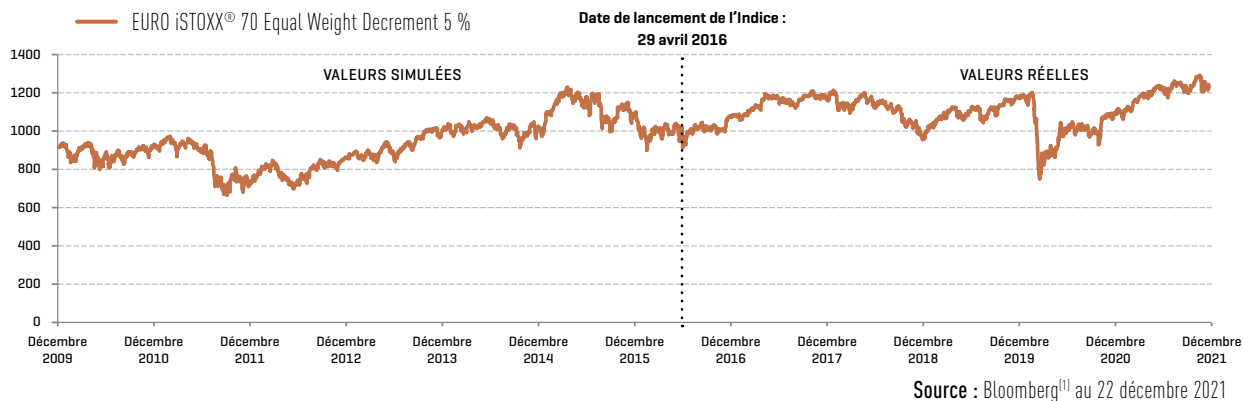
(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 1^{er} avril 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou la date de constatation finale (le 3 avril 2024). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

INDICE EURO ISTOXX® 70 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%

Performances simulées et historiques de l'Indice EURO iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% (entre le 22 décembre 2009 et le 22 décembre 2021)



EURO iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5%	Performances ⁽²⁾ cumulées au 22 décembre 2021 (évolution simulée jusqu'au 29 avril 2016, et réelle ensuite)
1 an	15,62 %
5 ans	15,64 %
10 ans	69,75 %
12 ans	36,00 %

Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 22 décembre 2021

L'Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5 %) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016 et composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'Indice Euro STOXX® (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis standard. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur les 12 dernières années s'élève à 3,61 % (Source : Bloomberg). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site :

www.stoxx.com/index-details?symbol=ISX70D5.

Les caractéristiques de l'Indice sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice est équipondéré c'est à dire que le poids de chacune des 70 valeurs le composants est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % est déduit du rendement net.

AGENT DE CALCUL : l'Indice est calculé et sponsorisé par STOXX®.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice est revue et rebalancé trimestriellement.

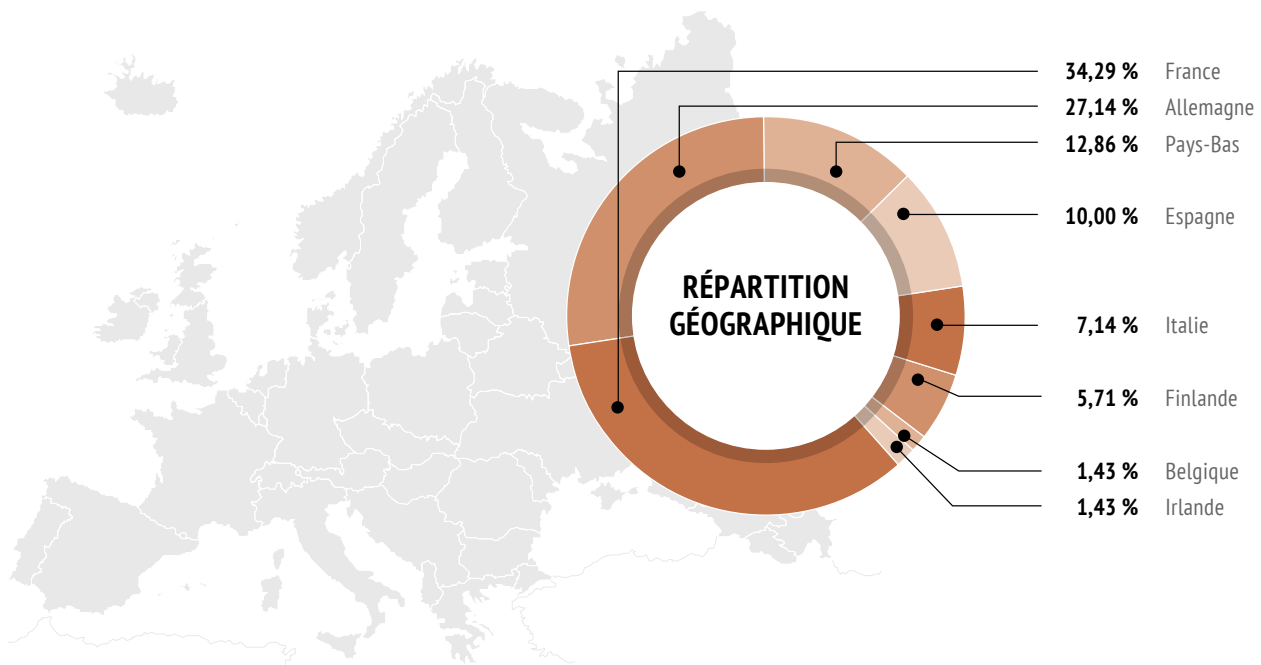
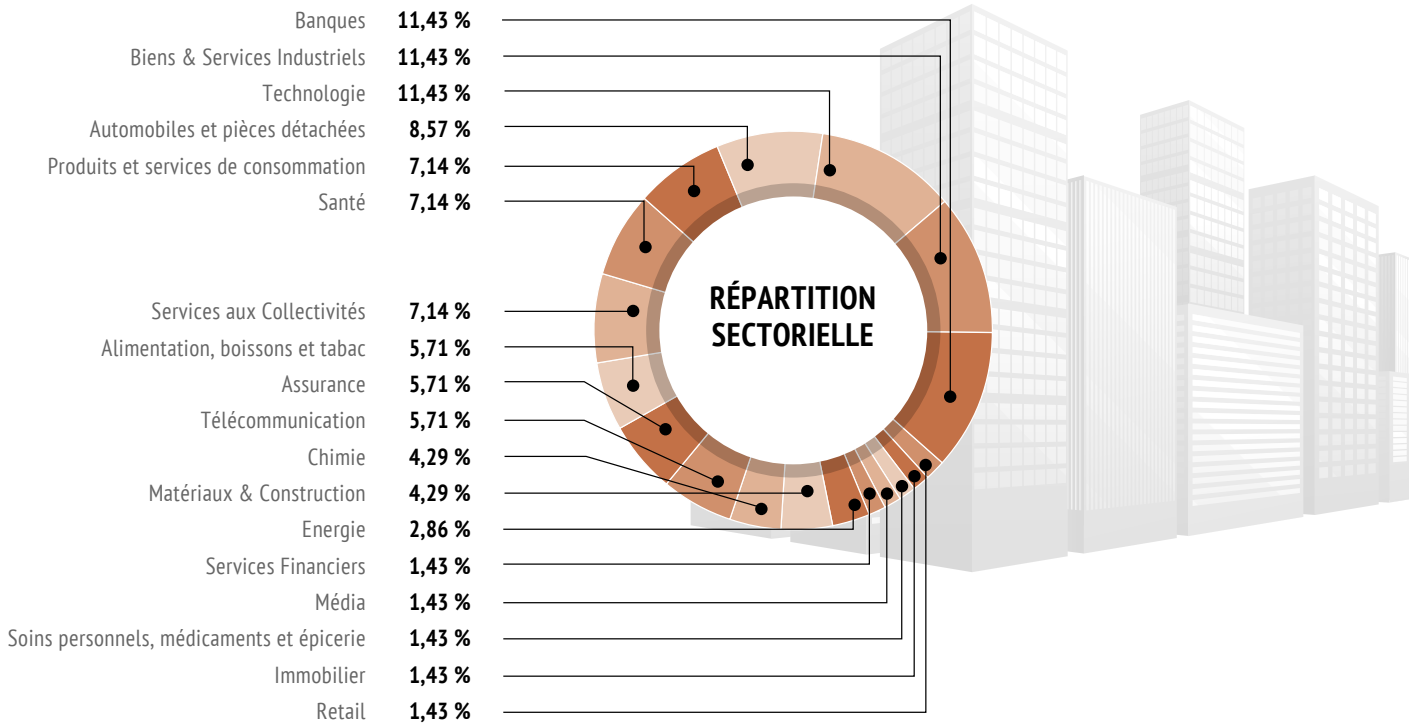
La performance de l'Indice EURO iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est fondée sur des valeurs simulées du 22 décembre 2009 au 28 avril 2016 puis sur des valeurs réelles du 29 avril 2016 (date de lancement de l'Indice) au 22 décembre 2021.

LES PERFORMANCES PASSÉES, QU'ELLES SOIENT SIMULÉES OU HISTORIQUES, NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES ET NE SONT PAS CONSTANTES DANS LE TEMPS.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, NATIXIS n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Source : Bloomberg, au 22/12/2021.

(2) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 22 décembre 2021

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, NATIXIS n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Source : Bloomberg, au 22/12/2021.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

H Absolu 12 (ci-après les "Titres de créance") sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE (véhicule d'émission dédié de droit français) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte.

Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Documentation Juridique" ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaudra.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité du Groupe BPCE pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BPCE ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Informations importantes

Le support H Absolu 12 décrit dans la présente communication à caractère promotionnel fait l'objet d'une [documentation juridique](#) composée :

- **Du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le "Prospectus de Base"). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.**
- **Des conditions définitives en date du 18 janvier 2022 (les "Conditions Définitives").**

Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et sur le site dédié de NATIXIS (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH et <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014006LS0/FT/DS>), et des copies peuvent être obtenus auprès de NATIXIS 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

Ces documents ne peuvent être distribués directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. NATIXIS est supervisée par la Banque centrale européenne ("BCE").

L'attention des souscripteurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette communication à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra.

Avertissement STOXX LTD® : L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site <http://www.stoxx.com>.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement de H Absolu 12 soit garantie par NATIXIS, H Absolu 12 présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice à l'échéance et non mesurable en cas de sortie en cours de vie.
ÉMETTEUR	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
GARANT DE LA FORMULE	NATIXIS ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'Indice EURO iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : ISX70D5)
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR0014006LS0
AGENT DE CALCUL	NATIXIS
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
OFFRE AU PUBLIC	Oui - France
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement de H Absolu 12 est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	20 janvier 2022
DATE D'ÉCHÉANCE	10 avril 2034
DATE DE CONSTATATION INITIALE	1 ^{er} avril 2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	3 avril 2034
DATES DE CONSTATATION ANNUELLES	3 avril 2023; 2 avril 2024; 1 ^{er} avril 2025; 1 ^{er} avril 2026; 1 ^{er} avril 2027; 3 avril 2028; 3 avril 2029; 1 ^{er} avril 2030; 1 ^{er} avril 2031; 1 ^{er} avril 2032; 1 ^{er} avril 2033
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	11 avril 2023; 9 avril 2024; 8 avril 2025; 8 avril 2026; 8 avril 2027; 10 avril 2028; 10 avril 2029; 8 avril 2030; 8 avril 2031; 8 avril 2032; 8 avril 2033
LIQUIDITÉ	NATIXIS s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Absolu 12 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	NATIXIS paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 24 janvier 2022 au 31 mars 2022 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 1 ^{er} avril 2022 sur un compte-titres.

(1) Notation de crédit au 22 décembre 2021 de NATIXIS : Standard & Poor's : A, Moody's : A1 et Fitch : A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à l'offre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Absolu 12 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com